

Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE

Objet de l'opération : Réhabilitation d'ouvrages d'assainissement non collectif.

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

AVENANT N°2

**Modification du coût prévisionnel définitif des travaux
et du forfait définitif de rémunération**

Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes IHOLDI-
OZTIBARRE
Multiple rural
64640 IHOLDY**

Maître d'œuvre : **SCE
ZCAS du Golf
3 chemin de l'aviation
64200 BASSUSSARRY**

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet :

- d'actualiser ou de compléter le programme des travaux,
- de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter,
- de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

ARTICLE 1 - RAPPEL

L'objet du marché porte sur la réhabilitation d'ouvrages d'assainissement non collectif situés chez des particuliers.

De ce fait, l'étendue des missions concernées par le maître d'œuvre est fonction de l'accord des propriétaires, formalisé par des conventions établies avec le maître d'ouvrage.

Une première convention désignée « convention préalable de travaux » concerne l'engagement des propriétaires pour la réalisation de l'étude technique. Une seconde convention désignée « convention de travaux » concerne l'engagement dans l'exécution des travaux.

Dans le programme prévisionnel des travaux, annexé à l'acte d'engagement, il a été fixé les estimatifs suivants :

	Nombre d'Etudes techniques	Nombre de Travaux	Montant des travaux
minimum	19	10	8 000 * 10 = 80 000 €
maximum	38	38	8 000 * 38 = 304 000 €

A l'issue de la consultation, la rémunération du maître d'œuvre est répartie comme suit :

	Elément de mission	Modalité du prix / unité du prix	Offre de prix / de rémunération (€ HT)
PU	Etude technico-financière	Prix unitaire par étude technique (en € HT)	390,00 € HT
Tx	Maîtrise d'œuvre travaux	Taux de rémunération (en % du montant HT des travaux)	6,3 %

Ainsi sur a base du programme prévisionnel des travaux :

	Etudes techniques		Maîtrise d'œuvre travaux			TOTAL (€ HT)
	Nbre estimé	Part fixe de Rémunération (€ HT)	Nbre estimé	Coût prévisionnel des travaux (€ HT)	Forfait provisoire (€ HT)	
Mini	19	7410,00 €	10	80 000,00 €	5 040,00 €	12 450,00 €
Maxi	38	14 820,00 €	38	304 000 €	19 152,00 €	33 972,00 €

Suite à la consultation des 38 particuliers éligibles au programme de réhabilitation,

→ **24 particuliers ont signé la convention préalable de travaux.**

Cette convention a pour objet la réalisation de l'étude technique.

Suite à la proposition technique de réhabilitation effectuée par le maître d'œuvre,

→ **22 particuliers ont signé la convention de travaux.**

Donc, suite à l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération :

	Nbre	Part fixe unitaire de Rémunération (€ HT)	TOTAL € HT	TVA (19.6)	Total € TTC
Etudes techniques	24	390,00	9360,00	1834,56	11 194,56

	Coût prévisionnel des travaux HT	Taux de rémunération (%)	Forfait de rémunération (€ HT)	TVA (19.6)	Total € TTC
Maîtrise d'œuvre travaux	173 098,50 €	6.3	10 905,21	2 137,42	13 042,63

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre était arrêté à la somme de **24 237,19 €TTC** (vingt quatre mille deux cent trente sept euros et dix neuf centimes).

ARTICLE 2 – ACTUALISATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

1 Particulier (chantier HOURQUEBIE) a signé en retard la convention de travaux. Par délibération du conseil communautaire, la convention est également signée par le Président.

→ **Les travaux ne portent donc plus sur 22 chantiers mais sur 23 chantiers.**

ARTICLE 3 – NOUVEAU COUT PREVISIONNEL DÉFINITIF DES TRAVAUX ET RENUMERATION DEFINITIVE

	Nbre	Part fixe unitaire de Rémunération (€ HT)	TOTAL € HT	TVA (19.6)	Total € TTC
Etudes techniques	24	390,00	9360,00	1834,56	11 194,56

	Coût prévisionnel des travaux HT	Taux de rémunération (%)	Forfait de rémunération (€ HT)	TVA (19.6)	Total € TTC
Maîtrise d'œuvre travaux	182 622,50	6.3	11 507,74	2 255,52	13 763,26

Soit une rémunération définitive de **24 957,82 €TTC**.

La nouvelle répartition par chantier est précisée en annexe 1.

ARTICLE 4 - CLAUSES GENERALES

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original à....., le.....

Le Titulaire du marché

A....., le.....

Le pouvoir adjudicateur

Le Président

Lucien DELGUE

ANNEXE 1
Avenant n° 2 au Marché de Maîtrise d'œuvre
Réhabilitation d'ouvrages d'assainissement non collectif
Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE

NOM	Installations éligibles	Coût prévisionnel maximal Co	Forfait provisoire de rémunération maximal Fpr	Convention préalable de travaux signée	Coût Etude technique	Convention de travaux signée	Coût prévisionnel définitif	Forfait définitif de rémunération F
GARAT André	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	8 197.00	516.41
MENDIBURU jean	X	8 000.00	504.00	X	390.00			
GHYSELS René	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	11 315.00	712.85
MOUSTIRATS Michel	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	7 615.00	479.75
SALLABERRY Isabelle	X	8 000.00	504.00	X	390.00			
ACHERITOGARAY Jean Pierre	X	8 000.00	504.00					
LAUGIER Alphonse	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	9 360.00	589.68
JAUREGUY Michel	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	8 499.00	535.44
AGUERRE Jean-Pierre	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	5 725.00	360.68
AGUERRE Jean-Pierre	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	7 370.00	464.31
GOYTY Bernard	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	7 471.00	470.67
COUILLET Jean-Bernard	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	7 330.00	461.79
DUJOL Michel	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	8 495.00	535.19
VOISIN Paule	X	8 000.00	504.00					
ETCHEBEHERE Pierre	X	8 000.00	504.00					
GACHEN Pierre	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	7 310.00	460.53
GELOS Jean Marie	X	8 000.00	504.00					
MERCAPIDE Jean	X	8 000.00	504.00					
OYHAMBURU Joseph	X	8 000.00	504.00					
BERTERRECHE Sylvain	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	6 910.00	435.33
MEMBREDE Maïté	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	8 065.00	508.10
EYHERAMOUNHO	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	9 455.00	595.67

François								
IRIGOIN Arnaud	X	8 000.00	504.00	-	-	X	7 984.00	502.99
BIDEGAIN Pierre	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	8 755.00	551.57
GARACOITZ Roger	X	8 000.00	504.00					
GARACOITZ Jean baptiste	X	8 000.00	504.00					
NEGURLOUART Jean	X	8 000.00	504.00					
THAMBO Jean Pierre	X	8 000.00	504.00	X	390.00			
ZUMELAGA Roger	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	8 250.00	519.75
LOUSTALOT Jean	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	7 395.00	465.89
OLCOMENDY Jean	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	5 635.00	355.01
HOURQUEBIE Jacques	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	9 564.00	602.53
CHOURROUT Jean-Pierre	X	8 000.00	504.00	X	390.00	X	7 192.50	453.13
MOUSTIRATS Marianne	X	8 000.00	504.00	X	390.00			
MOGABURE Joseph	X	8 000.00	504.00					
ETCHEMENDY René	X	8 000.00	504.00	-	-	X	7 125.00	448.88
LAPEGUE	X	8 000.00	504.00	-	-	X	7 645.00	481.64
LABY Arnaud	X	8 000.00	504.00					
TOTAL	38	304 000.00	19 152.00	24	9 360.00	23	182 662.50	11 507.74

Le titulaire du marché : (cachet et signature)

Le Pouvoir Adjudicateur,

- représenté par Monsieur DELGUE :